

### Lisez Toujours notre colonne d'annonce.

Vous y trouverez du nouveau.

La semaine prochaine nous vendrons 100 paires de chaussons en cachemire de couleur, valant régulièrement 50c et 75c la paire. Nous les écoulons dans la semaine prochaine à 3 paires pour

**\$1.00**

Avez-vous vu nos imperméables, nouveaux patrons, couleurs nouvelles?

peux durs, dans les modes américaines

**\$2.00 et \$2.50**

Ces chapeaux se vendent généralement \$3.00.

Chapeaux nous, nouvelle forme, nouvelles nuances.

**\$2.00, \$3.50 et \$3.00.**

Ces deux motifs Tango — le dernier est de la saison — dans toutes les nuances

**\$2.50 à \$3.00**

Nous avons ce qu'il y a de plus nouveau en fait de casquettes de toutes les formes.

**50c à \$2.00**

Nos nouvelles chemises pour le printemps sont aussi arrivées, et nous avons ce qu'il y a de plus beau et de plus chic. Prix populaires de

**\$1.00 à \$3.00**

Chemises, les plus beaux patrons, les couleurs les mieux assorties de

**50c à \$1.00**

Imperméables "Balmacann", dernier style, toutes les grandeurs se vendant partout

**\$20.00. A notre magasin jusqu'au 1er mai**

**\$18.00**

Gants Perin et Dent's en chambré

**\$1.00**

Gants Perin et Dent's en suble gris

**\$1.50**

Gants Perin et Dent's en dogskin

**\$1.00 et \$1.50**

Ces gants sont tous garantis.

Les chaussons BLANCS sont ce qu'il y a de plus nouveau pour le printemps, nous les avons à

**35c. et 50c. la pr.**

Combinaisons (corps et culottes) pour le printemps, en laine et cashmere de

**\$1.50 à \$3.50.**

Complets Norfolk pour Garçonnetts sont exceptionnels

**\$7.50.**

En tweed lrun foncé et uni.

Ils sont faits dans les derniers goûts. Les jeunes vous diront que ce sont les habits qu'ils désirent. Amenez-les ici et faites leur en essayer un. Ils ajustent bien, paraissent bien, et durent longtemps.

Nous sommes les agents de la fameuse manufacture Art-Kraft pour le bas-ville.

**J.-B. SENEGAL,**

MERCIER et CHAPELIER

Angle des rues Dalhousie et Rideau.

OTTAWA.

Téléphone: Rideau 2201.

### Nos libérés scolaires

M. l'abbé Philippe Perrier vient de publier dans la *Bonne Parole* de Montréal l'étude suivante, qui offre au lecteur les grandes lignes d'une conférence donnée à l'Association des Employés de bureau. Le titre est *Nos libérés scolaires*.

La race française en Amérique ne s'est pas éteinte quand le drapeau blanc ferma son aile blanche pour repasser les mers. Elle a survécu à tous les désastres; et prenant plutôt un essor nouveau au souffle des persécutions, elle a grandi dans des proportions qui ont pu faire croire au miracle canadien. Bien des causes ont contribué à cette œuvre de préservation nationale. C'est le clocher d'argent à l'ombre duquel la foi au Christ se perpétuait, prêchée dans le doux parler de France; mais c'est aussi la petite école, dont des étres sans cœur se sont moqués parfois, mais qui pourtant a largement travaillé pour empêcher le bloc de notre unité nationale de s'effriter.

Ces petites écoles, nos pères du temps ont lutté pour les conserver, pour en ouvrir de nouvelles, quand ils furent violemment séparés de la mère-patrie, livrés à la souveraineté d'une nation rivale, soumis à toutes les tentatives, à tous les efforts de corréption et de séduction de nature à leur faire perdre leur langue et leur foi.

Nous d'ions alors dans une situation vraiment précaire, qui se prolonge dans une période de plus de vingt-sept ans.

I.—1763-1801.

On nous prive alors de tout droit d'enseignement. Que les persécutions de l'heure actuelle ne nous découragent pas! Les Anglais d'alors, comme certains de leurs descendants, ou comme certains émigrés de la malheureuse Irlande, éprouvaient un effroi instinctif des institutions libres pour la population catholique et française.

Le clergé, les communautés religieuses prirent en mains la direction de l'instruction publique; et malgré la modicité de leurs ressources et de celles de leurs paroisses, on a réussi à sauvegarder notre vie religieuse et nationale ainsi décrite dans ces lignes qu'un officier anglais de l'armée de Burgoyne traçait sur son journal de route en 1776: "On trouve en trois lieux", dit-il en parlant des paroisses situées sur la rive gauche du fleuve, entre Québec et Montréal, "on trouve une espèce de petit village qui consiste en un presbytère, une auberge, une école pour les petits enfants, et quelques maisons."

II.—1801-1824.

Du Calvet et d'autres demandèrent avec éloquence la liberté scolaire, mais en vain. Le peuple que le gouvernement responsable ne fut pas encore constitué avec eux faire entendre sa voix, bien ses rouages essentiels. Comme un lendemain de la session, on fit la sonde ornière aux justes revendications des nôtres; au lieu de favoriser l'organisation d'un système scolaire libéral que tout le pays demandait, on érigea de toutes pièces l'Institut Royal (1801); et on lui confia le monopole de l'enseignement, maintenu par notre législateur, au profit de l'Église d'Angleterre. C'est la première loi scolaire sous la domination anglaise et par elle l'instruction publique est confiée aux mains ennemies de nos traditions religieuses et nationales.

Les populations justement mécontentes laissèrent vides les écoles de l'Institut Royal et vingt-quatre ans après sa fondation, cette machine assimilatrice ne comptait encore que trente-sept écoles fréquentées par 1,048 élèves.

Se voyant frustrés dans leurs plus chères espérances par cette loi néfaste, les Canadiens-français fondèrent à côté des églises des écoles catholiques et françaises. Michel Bibaud pouvait écrire en 1825: "Quoi qu'on en puisse dire, l'instruction fait tous les jours des progrès parmi nous: il est présentement peu de paroisses un peu considérables où il n'y ait une école tenue sur un pied plus ou moins respectable sans parler de l'enseignement privé qui s'étend aussi de plus en plus, et peut-être dans une plus grande proportion encore que l'enseignement public."

III.—1824-1841.

Dans les années qui précèdent cette troisième période, bien des tentatives furent faites pour introduire un projet de loi favorable aux catholiques; il y en eut même un qui fut adopté par les deux chambres du Bas-Canada en 1829; mais il n'eut jamais les honneurs de la sanction royale, en dépit des pressantes sollicitations de Mgr

Plessis. Ce ne fut qu'en 1824 qu'on fit voter la loi des écoles de fabrique. Mais remarquons bien que la loi des écoles de l'Institut Royal n'était pas encore révoquée. L'oligarchie anglaise était tenace et elle voulait à tout prix employer l'école à l'anglicisation du pays. Mais nos pères se groupèrent encore après des clochers. A côté des églises, les fabriques construisaient des écoles destinées à remplacer dans les paroisses établies dans les seigneuries, les écoles de cette institution.

L'histoire se répète elle-même; les nôtres qui luttent dans l'Ontario et dans toutes les autres provinces où ils ne jouissent pas pleinement de leurs droits ne doivent pas se décourager. Debout toujours, qu'ils tiennent leur drapeau haut et ferme! On a vaincu dans le passé en dépit de tous les obstacles suscités par ceux dont on vante tant la générosité. Méditez bien cette parole de Lord Durham qui parle ainsi dans son fameux rapport: "La négligence constante du gouvernement britannique laisse la masse du peuple sans aucune des institutions qui les auraient élevés en liberté et en civilisation."

IV.—1841-1846.

Ce n'est qu'après l'Union, sous la constitution de 1841, que l'instruction primaire a pris les plus grands développements. On jouit alors des avantages du régime municipal, et les pères de famille sont appelés à dire leur mot dans cette grande cause qui les intéresse avant tout: l'avenir de leurs enfants. A Lafontaine, à Morin qui firent voter les deux premiers lois de l'instruction primaire, au docteur Meilleur qui fut chargé de leur exécution, nous devons rendre bien haut notre reconnaissance.

C'est ce dernier surtout qui est le fondateur du système scolaire qui fut et qui est encore notre sauvegarde et notre force. Mais ne perdons pas de vue que nous n'avons joué totalement de nos libertés scolaires par une loi véritablement libérale que vers l'année 1846. Pendant près d'un siècle les Canadiens-français furent privés du droit d'employer leurs propres deniers à l'éducation de leurs enfants.

V.—1856-1876.

Le docteur Meilleur avait imprimé un merveilleux essor à l'éducation nationale. Mais il devait avoir un successeur qui devait reprendre son œuvre avec zèle et la parfaire avec succès. Déjà Cartier en 1856 pouvait dire, avec fierté devant l'Assemblée législative qu'il connaissait une seule paroisse privée d'école élémentaire. Surgit Chauveau qui consacra dix-huit ans de sa vie à la cause du progrès de l'éducation du peuple. Son esprit cultivé, il l'appliqua à tous les détails de la vie scolaire la plus infime. Surintendant de l'éducation, il se donna tout entier à l'inauguration de nouvelles écoles tout comme pour présider à des distributions de prix, où il prodige les plus sages conseils.

La loi des écoles primaires est alors amendée (1856); on érige un conseil de l'instruction publique organisé trois ans plus tard; l'on autorise les municipalités scolaires à majorer les taxes jusqu'à concurrence du double des allocations législatives.

Une autre loi établissait trois écoles normales confessionnelles dans le Bas-Canada: une à Québec et deux à Montréal. Je m'arrête ici et je ne parle pas de la loi de 1876 qui réforme une fois de plus la composition du conseil de l'instruction publique et même tout le système scolaire. C'est une loi bienfaisante qui dénote chez M. de Rouherville une grande intelligence de l'état politique et religieux de notre province.

J'ai voulu tout simplement démontrer à la lumière de l'histoire comment nous avons fait la conquête de nos libertés scolaires. Soyons fiers de nos pères, et soyons justes envers le passé et ses nobles héros qui n'ont pas voulu subir la déformation de l'âme nationale en fréquentant des écoles protestantes et anglaises et qui se sont tournés vers le sud dont ils se sont séparés, tout en restant français et catholiques. Félicitons-nous des progrès que nous voyons se réaliser tous les jours; aspirons à de plus grands progrès encore et suivons le mot d'Isidore Bédard: "Marchons, tête levée."

### Le banquet des Knights of Columbus

Le conseil de Manchester des Knights of Columbus a célébré hier le vingtième anniversaire de sa fondation par un banquet dans son immeuble. A l'occasion du banquet qui se termina à 11 heures du matin, contrairement à l'habitude assez générale dans l'ordre, il n'y eut pas de danses, et cette omission, qui sort de la règle ordinaire des Knights, fut certainement honorée par le conseil de Manchester.

Parmi les hôtes d'honneur et orateurs principaux de la circonstance était au tout premier plan Sa Grandeur Mgr Georges-Albert Guertin, évêque de ce diocèse. C'était certes un grand honneur et un bonheur que les assistants ont dû apprécier particulièrement d'avoir parmi eux le premier pasteur du diocèse, car il n'est pas donné à toutes les sociétés catholiques de jouir souvent de cet honneur et de ce bonheur.

Monsieur a consacré la plus grande partie de son discours à faire l'éloge de l'Université Catholique de Washington et de l'œuvre splendide accomplie par cette haute institution d'enseignement. Il a naturellement félicité les Knights of Columbus pour l'appui qu'ils donnent à l'Université financièrement et en envoyant leurs fils.

Plusieurs jours avant le banquet, le comité d'organisation de la fête avait envoyé une lettre-circulaire aux membres du conseil demandant les noms des principaux personnages qui devaient porter la parole, en tête desquels était Sa Grandeur Mgr Guertin. Dans cette circulaire, nous relevons le paragraphe significatif suivant, que nous reproduisons:

"Cet événement est une grande signification pour chaque membre de l'Ordre en cette section, particulièrement pour ceux qui ont entrepris d'établir et maintenir en cette communauté une branche d'une organisation, nationale de sa nature, ayant pour fins entr'elles: l'unification et le développement de tous ceux qui professent la foi catholique. (C'est nous qui soulignons). Ce n'est pas notre but de donner ici un récit détaillé de ce que le Conseil a fait durant son existence, si ce n'est de dire que ses œuvres doivent continuer à jamais un chapitre de valeur dans les annales de cette ville durant cette période, et qu'il a pleinement justifié les espérances de ses fondateurs. Nous croyons qu'il convient de faire une pause à cette étape sur le voyage pour faire une revue du passé et dresser des plans pour l'avenir, car bien que beaucoup ait été accompli, il en reste beaucoup plus à faire."

Voilà qui est parler clairement. Nous croyons ne pas nous tromper en interprétant le projet d'unification des Knights of Columbus comme s'appliquant à la politique en ce servant de la religion pour promouvoir des ambitions politiques. Or, nous croyons aussi que c'est là un but dangereux et condamnable en ce pays où les considérations de religion ne devraient pas entrer dans les programmes politiques. Les candidats à des offices publics ne devraient pas être soutenus par les catholiques simplement parce qu'ils sont catholiques, mais aussi parce qu'ils ont les qualifications requises, car autrement on s'exposerait à des représailles de la part des protestants. Si nous voulons que la majorité non catholique rende justice aux catholiques, que ceux-ci commencent par donner l'exemple en montrant qu'ils sont animés du même esprit de justice.

M. H. Mercier

La *Canada de Montréal* saluait l'entrée de M. Honoré Mercier dans le cabinet Gouin: "Sir Lomer Gouin vient d'appeler au ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, l'honorable M. Mercier, député de Châteauguay. L'opinion publique, nous en sommes convaincus, approuvera cordialement cette excellente nomination. L'hon. M. Mercier est un jeune homme qui a déjà abondamment fait preuve des plus solides qualités de travail et d'assimilation et il y joint d'une très grande popularité dans les deux partis. L'hon. M. Mercier fait aussi partie, depuis sa fondation, du conseil d'administration des Écoles des Hautes Études de Montréal et a largement contribué au succès de cette importante et florissante institution. Et enfin, il est le fils aîné du grand patriote dont le souvenir vivra éternellement dans la mémoire des Canadiens-français, feu Honoré Mercier. Le nouveau ministre possède toutes les qualités et les capacités nécessaires pour faire un excellent ministre de la Colonisation et des Mines et continuer dignement l'œuvre commencée par son prédécesseur par feu l'hon. Ch.-R. Devlin. Nous félicitons sir Lomer Gouin de la haute marque d'appréciation qu'il a faite, ainsi que de l'occasion qui lui est fournie de prouver à la population de la province que "hon sang ne peut mentir."

### Sports d'hiver

La vogue des sports d'hiver augmente d'année en année et les grandes stations hivernales prennent un développement considérable. Notamment en France, celles de Cauterets, Chamonix, Gérardmer, Le Revard. En Suisse, celles de Davos, de Saint-Moritz, etc., voient chaque saison affluer les hivernants.

Toutes les questions sanitaires mises à part, les sports d'hiver sont, en effet, particulièrement attrayants. Cependant, à l'heure actuelle, il y a encore un grand nombre de nos compatriotes qui ne connaissent des sports d'hiver autre chose que ce qu'ils ont pu lire occasionnellement à leur sujet dans les journaux.

Mais tous ceux qui ont goûté une fois aux joies du ski, du toboggan, de l'ice-yachting, en deviennent des fervents, car on ne peut appliquer à ces sports le beau passage que Lamartine écrit sur le patinage en particulier.

"Se sentir emporté avec la rapidité de la flèche et avec les gracieuses ondulations de l'oiseau de l'air, sur une surface plane, hilante, sonore et perdue; s'imprimer à soi-même, par un simple balancement du corps et, pour ainsi dire par le seul gouvernement de sa volonté, toutes les courbes, toutes les inflexions de la barque sur la mer ou de l'aigle planant dans le bleu du ciel, c'était pour moi et ce serait encore, si je ne respectais pas mes années, une telle ivresse des sens et un si voluptueux étourdissement de la pensée que je ne puis y penser sans émotion. Les chevaux mêmes, que j'ai tant aimés, ne donnent pas au cavalier ce délire mélancolique que les grands luges donnent aux patineurs."

"Combien de fois n'ai-je pas fait de ces vœux pour qui l'hiver, avec son soleil froid, étincelant sur les glaces bleues des prairies sans bornes de la Saône, fût éternel comme nos plaisirs!"

Le patinage est trop connu pour qu'il soit nécessaire que nous en décrivions les détails.

Pour être moins répandu, "le ski", qui est un des plus anciens moyens de sustentation sur la neige, commence à prendre en France un développement de plus en plus important. C'est à la fin de l'année que l'Armée des Alpes a adopté le ski pour la première fois en 1900 et, en 1904, le ministre de la Guerre fonda l'École normale de skis de Briançon.

Pour le tourisme montagnard, le ski offre un mode de locomotion rapide, sûr et peu fatigant. Son apprentissage qui présente quelques difficultés est néanmoins assez rapide et au bout de peu de jours le débutant connaît tous les principes de la marche en plaine, en montée et en descente; les changements de direction, les demi-tours et les sauts. Le ski permet de faire des bonds prodigieux en longueur et en profondeur.

Une application intéressante du ski est "ski-kjøring" ou ski attelé. Ce sport qui consiste à se faire tirer en ski par un cheval comporte une double difficulté, celle de conduire le cheval et de guider le ski. Ajoutons que plusieurs personnes peuvent se faire tirer par le même cheval. En Suède et à Saint-Moritz, chaque année sont disputées des courses de ski attelé qui remportent un vif succès.

Le "tobogganing", qui se trouve à l'heure actuelle le sport d'hiver le plus à la mode, comprend la pratique du toboggan, de la luge, du skeleton et du bobsléigh.

Le "toboggan" est une sorte de traîneau sans patins qui peut être monté indifféremment par une ou plusieurs personnes. On le pratique sur des pistes artificielles, assez semblables à des montagnes russes composées de plusieurs rigoles séparées par de petits remblais de neige.

La "luge" à deux patins de bois garnis de ferrures. Le lugeur s'assied le corps en arrière, les pieds en avant et assure sa direction par de légers coups de talon. La luge est assez facile à conduire et n'offre guère de danger, sauf si la piste est en très mauvais état. Il existe des modèles de luge dont on peut assurer la direction en modifiant l'inclinaison des patins.

Le "Skeleton" est une luge simplifiée dans laquelle les patins de bois sont remplacés par des patins en acier. Plus lourd et plus vite que la luge, le skeleton est d'une conduite moins facile et aussi plus dangereuse. Le coureur s'étend sur le côté ou à plat ventre. Il se cramponne aux barres qui se trouvent à l'avant de l'appareil et assure la direction, soit par une impulsion de la main sur la piste, soit par un moyen des pieds qui servent également de freins, et dont les chaussures doivent être à cet effet, munies de deux fortes griffes.

Nous avons dit ci-dessus que la pratique du skeleton offrait quelques dangers. A l'appui de cette affirmation, il nous suffit d'ajouter que, sur certaines pistes, on a pu approcher la vitesse de 120 ki-

LA

# Banque Nationale

FONDÉE EN 1860

CAPITAL AUTORISÉ, \$5,000,000. RÉSERVE, \$1,500,000.  
CAPITAL PAYÉ, \$2,000,000. ACTIF TOTAL, \$23,923,738.39

Notre Succursale de Paris

14 rue Auber

Permet d'offrir au public voyageur des avantages exceptionnels et au commerce des taux d'échange raisonnables.  
Lettres de crédit émises sur tous les points du globe.  
Travellers Cheques, payables sans changes en Europe et en Palestine.  
Dépôts de \$1.00 et plus acceptés, retirables à demande.  
Intérêt bonifié deux fois l'an sur la balance quotidienne.  
Le clergé et les marchands des campagnes et tous nos clients en général sont assurés d'un service prompt et efficace.

**ST-GEO. LEMOINE, gérant.**

BUREAU: 292 Dalhousie.  
TELEPHONES: Rideau 804.  
RESIDENCE: Queen 121

*H. J. Papin*  
Comptable - Auditeur.  
Ottawa, Ont.

londres à l'heure. Il faut donc du sang-froid, un réel courage et une grande habileté pour se laisser ainsi entraîner à plat ventre au ras du sol, sur un aussi petit engin qui vole littéralement sur la glace.

Le "bobsléigh" est une grande luge dirigeable. Il en existe de différents modèles. Certains ont une direction à cordes, d'autres une direction à volant, comme celle des automobiles.

Le bobsléigh se pratique en équipe de trois ou quatre coureurs, assés les uns derrière les autres; le capitaine, à l'avant, assure la direction, l'équipier, derrière, manœuvre le frein et son rôle est d'une grande importance dans le virage. Des vitesses considérables ont pu être atteintes en bobsléigh et un grand entraînement est nécessaire pour arriver à pratiquer ce sport sans danger. Les chutes sont fréquentes, en effet. Heureusement, elles ne sont pas graves, en général, étant amorties par l'épaisseur de la neige.

On dispute, chaque année, un grand nombre de courses internationales de bobsléigh dans lesquelles se rencontrent les grandes équipes de chaque nationalité.

Citons-en une le "sliding" qui est plutôt un amusement qu'un sport et qui consiste à faire remonter un certain nombre de luges par un traîneau attelé.

Parmi les jeux sur la glace, le "hockey" est sans doute le plus connu. Il se pratique à peu de chose près comme le hockey proprement dit, mais la balle est remplacée par un palet de caoutchouc plus large que haut et il n'y a que sept joueurs dans chaque camp; en outre, le règlement diffère sur plus d'un point. Enfin, larosse du hockey sur glace est une crosse canadienne à lame plate dont on se sert pour pousser et non frapper le palet.

Le "bandy" se rapproche davantage du hockey terrien. Comme dans celui-ci, il y a onze joueurs dans chaque camp et la crosse est plus large que haut et il n'y a que sept joueurs dans chaque camp; en outre, le règlement diffère sur plus d'un point. Enfin, larosse du hockey sur glace est une crosse canadienne à lame plate dont on se sert pour pousser et non frapper le palet.

Le "bandy" se rapproche davantage du hockey terrien. Comme dans celui-ci, il y a onze joueurs dans chaque camp et la crosse est plus large que haut et il n'y a que sept joueurs dans chaque camp; en outre, le règlement diffère sur plus d'un point. Enfin, larosse du hockey sur glace est une crosse canadienne à lame plate dont on se sert pour pousser et non frapper le palet.

## JOSEPH COTE

Agent d'Assurances

Contre le feu, les accidents sur les grandes vitres, les automobiles et sur la vie.

Les meilleures compagnies anglaises, américaines et canadiennes.

**93 rue George, Ottawa.**  
Téléphone: Rideau 1350.

## LIBRAIRIE FRANÇAISE.

Livres de Prières, Chapelets, Médailles, Statues, Bénitiers, Images, Crucifix.

Aussi un bel assortiment de livres de classes.

Vous pouvez vous les procurer en vous adressant à la

## LIBRAIRIE P. C. Guillaume

Angle des rues Sussex et York.